

# Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

## Bilan des actions 2021 et 2022

### Notes du producteur

{Avis au lecteur sur l'accessibilité: Ce document est conforme au standard SGQRI 008-2.0 du Gouvernement du Québec sur l'accessibilité d'un document téléchargeable, afin d'être accessible à toute personne handicapée ou non. Toutes les notices entre accolades sont des textes de remplacement pour tout contenu faisant appel à une perception sensorielle pour communiquer une information, indiquer une action, solliciter une réponse ou distinguer un élément visuel.

Cette version de rechange équivalente et accessible a été produite par le service Adaptation de l'information en médias substituts de l'Institut Nazareth et Louis-Braille faisant partie du Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux de la Montérégie-Centre.

955, rue d'Assigny – local 139  
Longueuil (Québec) J4K 5C3  
Téléphone: 450 463-1710, poste 159346  
Sans frais: 1 800 361-7063, poste 159346  
Télécopieur: 450 670-0220  
Courriel: [braille.inlb@ssss.gouv.qc.ca](mailto:braille.inlb@ssss.gouv.qc.ca)

Notes: Assurez-vous de modifier les paramètres de votre logiciel lecteur d'écran, tel que Jaws, en activant la détection des langues et la lecture de la plupart des ponctuations.}

### Liens de navigation

Notes du producteur

Liens de navigation

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées Bilan des actions 2021 et 2022

## 1. Administration municipale

Obstacle 1.1.

Obstacle 1.2.

Obstacle 1.3.

Obstacle 1.4.

## 2. Accessibilité des espaces publics

Obstacle 2.1.

Obstacle 2.2.

Obstacle 2.3.

Obstacle 2.4.

Obstacle 2.5.

## 3. Habitation

Obstacle 3.1.

## 4. Mobilité

Obstacle 4.1.

Obstacle 4.2.

## 5. Vie communautaire

Obstacle 5.1.

Obstacle 5.2.

Obstacle 5.3.

## 6. Loisirs et bibliothèque

Obstacle 6.1.

Obstacle 6.2.

Obstacle 6.3.

Obstacle 6.4.

Obstacle 6.5.

Obstacle 6.6.

## 7. Communications

Obstacle 7.1.

## 8. Sécurité civile et mesures d'urgence

Obstacle 8.1.

## 9. Emploi et formation du personnel

Obstacle 9.1.

Obstacle 9.2.

Obstacle 9.3.

Obstacle 9.4.

## 10. Approvisionnement accessible

Obstacle 10.1.

# Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

## Bilan des actions 2021 et 2022

{Logo Ville de Brossard – Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire}

### 1. Administration municipale

#### Obstacle 1.1.

Il manque une vision et une définition commune sur l'accessibilité universelle pour l'ensemble des intervenants municipaux.

Mesures envisagées	Responsables	État des réalisations 2021	État des réalisations 2022
1.1.1. Adopter un énoncé en matière d'accessibilité universelle.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Direction du Loisir, de la culture et de la vie communautaire <i>en collaboration avec:</i><ul style="list-style-type: none"><li>– Toutes les directions;</li><li>– Comité d'experts pour l'accessibilité aux personnes handicapées.</li></ul></li></ul>	Reportée	Reportée en 2024

## Obstacle 1.2.

La municipalité a l'obligation légale de produire et suivre un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. La réalisation de ce mandat nécessite une meilleure concertation et communication entre les acteurs impliqués.

Mesures envisagées	Responsables	État des réalisations 2021	État des réalisations 2022
1.2.1. Maintenir le comité d'experts pour l'accessibilité aux personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"><li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire <i>en collaboration avec</i>:<ul style="list-style-type: none"><li>Comité d'experts pour l'accessibilité aux personnes handicapées.</li></ul></li></ul>	Réalisée	Comité d'experts est intégré à la Commission Accessibilité universelle
1.2.2. Former un comité interne pour l'accessibilité aux personnes handicapées composé de représentants des différentes directions municipales.	<ul style="list-style-type: none"><li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire <i>en collaboration avec</i>:<ul style="list-style-type: none"><li>Toutes les directions.</li></ul></li></ul>	En continu	En continu

## Obstacle 1.3.

L'information sur tous les services et les réalisations de la municipalité en matière d'accessibilité universelle n'est pas nécessairement regroupée et connue.

Mesures envisagées	Responsables	État des réalisations 2021	État des réalisations 2022
1.3.1. Recenser les réalisations passées de la municipalité, favorisant l'accessibilité universelle, et qui sont toujours en vigueur ou au service des citoyens.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire <i>en collaboration avec</i>: <ul style="list-style-type: none"> <li>– Toutes les directions.</li> </ul> </li> </ul>	Reportée	Reportée en 2023

## Obstacle 1.4.

L'information sur toutes les installations et les équipements accessibles sur le territoire n'est pas nécessairement regroupée et connue.

Mesures envisagées	Responsables	État des réalisations 2021	État des réalisations 2022
1.4.1. Développer et maintenir un inventaire des installations et des équipements accessibles sur le territoire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction du Loisir, de la culture et de la vie communautaire <i>en collaboration avec</i>: <ul style="list-style-type: none"> <li>– Direction du génie;</li> <li>– Direction des travaux publics.</li> </ul> </li> </ul>	Reportée	Reportée en 2023

## 2. Accessibilité des espaces publics

### Obstacle 2.1.

L'intégration des bonnes pratiques en matière d'accessibilité universelle nécessite des connaissances techniques et spécialisées.

Mesures envisagées	Responsables	État des réalisations 2021	État des réalisations 2022
2.1.1. Pour les projets de rénovation ou de construction de la Ville, inclure dans les comités consultatifs des partenaires en matière d'accessibilité universelle dès les étapes de planification et de conception.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Direction du génie;</li><li>• Direction de l'urbanisme <i>en collaboration avec</i>:<ul style="list-style-type: none"><li>– Direction des travaux publics;</li><li>– Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire.</li></ul></li></ul>	Réalisée (Des objectifs spécifiques à l'accessibilité universelle sont présents dans le règlement sur le PIIA)	En continu

### Obstacle 2.2.

Plusieurs bâtiments ou installations existants de la municipalité ne sont pas complètement accessibles.

Mesures envisagées	Responsables	État des réalisations 2021	État des réalisations 2022
2.2.1. Dans le cadre du réaménagement du secteur jeunesse de la bibliothèque, réaliser un aménagement qui répond aux principes d'accessibilité universelle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction du génie <i>en collaboration avec</i>:               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Direction de la bibliothèque.</li> </ul> </li> </ul>	Réalisée	–
2.2.2. Adopter un programme de mise à niveau des piscines extérieures et chalets de piscine, visant l'amélioration de l'accessibilité de ces sites.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction du génie <i>en collaboration avec</i>:               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire;</li> <li>– Direction des travaux publics.</li> </ul> </li> </ul>	Reportée en 2022	Réalisée
2.2.3. Élaborer un programme de mise à niveau des centres communautaires existants visant l'amélioration de l'accessibilité pour toutes les clientèles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction des travaux publics <i>en collaboration avec</i>:               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Direction du génie;</li> <li>– Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire.</li> </ul> </li> </ul>	Reporté	Reporté en 2023-2024

### Obstacle 2.3.

Plusieurs parcs ne sont pas complètement accessibles, notamment au niveau de leurs équipements et leurs installations sanitaires.

Mesures envisagées	Responsables	État des réalisations 2021	État des réalisations 2022
<p>2.3.1. Dans le cadre des actions prévues au plan directeur des parcs, réaliser les travaux de réaménagement en visant l'amélioration de l'accessibilité et l'ajout d'équipements accessibles aux personnes handicapées:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Olympia (2021);</li> <li>• Marin (2021);</li> <li>• Parc Poly-aréna (2021 et 2022).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction du génie en collaboration avec:               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Direction des travaux publics;</li> <li>– Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire.</li> </ul> </li> </ul>	<p>Parc Olympia (Balançoire inclusive, abaissements de bordures et rampe d'accès au chalet)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parc Sorbonne: Jeux d'eau accessibles universellement</li> <li>• Parc Marin: Abaissements de trottoirs et bordures</li> <li>• Réalisée, mais non prévue – parc Montpetit: Jeux d'eau accessibles universellement</li> <li>• Reporté: Parc Poly-aréna</li> </ul>

## Obstacle 2.4.

Lors de la conceptualisation d'un nouveau bâtiment, le respect des normes de conception sans obstacle est insuffisant pour garantir l'accessibilité universelle.

Mesures envisagées	Responsables	État des réalisations 2021	État des réalisations 2022
<p>2.4.1. Dans le cadre de la planification et la mise en œuvre de la place publique dans le développement immobilier TOD Solar, veiller au respect des principes d'accessibilité universelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction du génie en <i>collaboration avec</i>:               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Bureau de projet;</li> <li>– Direction des travaux publics;</li> <li>– Direction de l'urbanisme;</li> <li>– Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire.</li> </ul> </li> </ul>	Reportée	Reportée en 2024
<p>2.4.2. Dans le cadre des étapes préliminaires à la construction d'un Centre 50 ans et plus, voir à intégrer les principes d'accessibilité universelle. Intégrer des rencontres de consultation avec les partenaires en matière d'accessibilité universelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction du génie en collaboration avec:               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire.</li> </ul> </li> </ul>	Reportée	Reportée en 2023-2024 (le projet est maintenant nommé Centre multigénérationnel)

## Obstacle 2.5.

Certains commerces ou locaux d'organismes communautaires sur le territoire ne sont pas accessibles ou complètement accessibles aux personnes handicapées.

Mesures envisagées	Responsables	État des réalisations 2021	État des réalisations 2022
2.5.1. Offrir le programme Petits établissements accessibles (PEA) visant à améliorer l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite aux petits établissements et en faire la promotion.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction de l'urbanisme <i>en collaboration avec</i>:               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Direction des communications.</li> </ul> </li> </ul>	Reportée	Reportée en 2023
2.5.2. Répertorier et diffuser les programmes de subventions pour améliorer l'accessibilité dont pourraient bénéficier les organismes du milieu.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire.</li> </ul>	Reportée	Reportée en 2024

{Page 4}

### 3. Habitation

#### Obstacle 3.1.

Pour certaines personnes vivant avec un handicap, il est complexe de trouver un logement déjà adapté à leurs besoins.

Mesures envisagées	Responsables	État des réalisations 2021	État des réalisations 2022
<p>3.1.1. Consolider la collaboration entre la Direction de l'urbanisme et l'Association d'Informations en Logements et Immeubles Adaptés (AILIA) pour bonifier leur répertoire de logements accessibles sur le territoire de Brossard et sensibiliser les propriétaires de logements adaptés ou adaptables aux personnes handicapées à collaborer avec l'AILIA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction de l'urbanisme <i>en collaboration avec</i>: <ul style="list-style-type: none"> <li>– Association d'Informations en Logements et Immeubles Adaptés (AILIA).</li> </ul> </li> </ul>	Reportée	En cours

{Page 5}

## 4. Mobilité

### Obstacle 4.1.

Il y a des obstacles qui freinent les déplacements actifs des personnes handicapées.

Mesures envisagées	Responsables	État des réalisations 2021	État des réalisations 2022
4.1.1. Lors de réfection ou de création de nouveaux quartiers, planifier l'ajout de trottoirs et de pistes cyclables et polyvalentes, à accessibilité universelle pour faciliter les déplacements actifs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction du génie en collaboration avec:               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Direction des travaux publics.</li> </ul> </li> </ul>	En continu	En continu
4.1.2. Adoption d'un Plan local de déplacement (PLD) en respect des principes d'accessibilité universelle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction du génie en collaboration avec:               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Direction des travaux publics;</li> <li>– Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire.</li> </ul> </li> </ul>	En cours	Pas encore adopté, mais on tient compte des recommandations au PLD

## Obstacle 4.2.

Il y a des enjeux de sécurité spécifiques aux personnes présentant des déficiences visuelles qui les freinent dans leurs déplacements actifs.

Mesures envisagées	Responsables	État des réalisations 2021	État des réalisations 2022
<p>4.2.1. Bonifier le réseau de feux sonores sur le territoire dans le cadre des projets suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Boulevard Leduc (2021);</li> <li>• Projet du boulevard Grande Allée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction du génie <i>en collaboration avec</i>: <ul style="list-style-type: none"> <li>– Direction des travaux publics.</li> </ul> </li> </ul>	Réalisée (Boul. Leduc)	En cours (Boul. Grande Allée)
<p>4.2.2. En collaboration avec les partenaires spécialisés en déficience visuelle, consolider le dossier des feux sonores, notamment par:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise à jour régulière d'une liste des intersections avec des feux de circulation munis de signaux sonores;</li> <li>• Évaluer et consigner les demandes d'installations de signaux sonores.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction du génie en collaboration avec: <ul style="list-style-type: none"> <li>– Institut Nazareth et Louis-Braille;</li> <li>– Direction des communications.</li> </ul> </li> </ul>	En continu	En continu

{Page 6}

## 5. Vie communautaire

## Obstacle 5.1.

La réalité et les besoins des personnes handicapées sont parfois méconnus par le public.

Mesures envisagées	Responsables	État des réalisations 2021	État des réalisations 2022
5.1.1. Informer les citoyens des réalisations de la Ville de Brossard en matière d'accessibilité dans le cadre de la journée internationale des personnes handicapées (ex.: piscines, parcs, bibliothèque, etc.)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire en collaboration avec:<ul style="list-style-type: none"><li>– Direction des communications.</li></ul></li></ul>	Réalisée	En continu
5.1.2. Proposer une conférence thématique à la population, dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre 2023).	<ul style="list-style-type: none"><li>• Direction de la bibliothèque en collaboration avec:<ul style="list-style-type: none"><li>– Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire.</li></ul></li></ul>	Réalisée	Non réalisée

## Obstacle 5.2.

Il existe peu de données sur la réalité et les besoins des personnes handicapées propres au territoire de la Ville de Brossard.

<b>Mesures envisagées</b>	<b>Responsables</b>	<b>État des réalisations 2021</b>	<b>État des réalisations 2022</b>
5.2.1. Planifier une action de consultation afin de recueillir des données sur les besoins de la population, notamment des personnes handicapées à Brossard.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire en collaboration avec:               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Direction des communications;</li> <li>– Organismes partenaires.</li> </ul> </li> </ul>	Reportée	Reportée en 2023

### **Obstacle 5.3.**

La Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes ne tient pas compte des particularités des organismes desservant une clientèle handicapée.

<b>Mesures envisagées</b>	<b>Responsables</b>	<b>État des réalisations 2021</b>	<b>État des réalisations 2022</b>
5.3.1. Adoption d'une nouvelle politique plus inclusive et équitable pour encadrer les relations de la Ville avec les organismes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire.</li> </ul>	Reportée	Reportée en 2023

## 6. Loisirs et bibliothèque

### Obstacle 6.1.

Certaines personnes handicapées ont besoin d'être accompagnées pour pouvoir participer à des activités sportives, culturelles ou de loisir.

Mesures envisagées	Responsables	État des réalisations 2021	État des réalisations 2022
6.1.1. Favoriser la participation des personnes handicapées par l'implantation de la Carte d'accompagnement loisir qui vise à accorder la gratuité d'entrée à son accompagnateur.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire <i>en collaboration avec</i>:<ul style="list-style-type: none"><li>– Direction des communications.</li></ul></li></ul>	Reportée	En cours (Implantation en 2023)

### Obstacle 6.2.

Au camp de jour, le nombre d'animateurs formés au programme d'accompagnement visant à accueillir les enfants handicapés est insuffisant pour la demande.

<b>Mesures envisagées</b>	<b>Responsables</b>	<b>État des réalisations 2021</b>	<b>État des réalisations 2022</b>
6.2.1. Bonifier le programme d'accompagnement, par l'embauche et la formation d'animateurs, afin d'augmenter notre capacité d'accueillir des enfants handicapés au camp de jour estival.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire.</li> </ul>	En cours	Réalisée (à maintenir en continu)

### **Obstacle 6.3.**

Les personnes handicapées peuvent vivre de l'exclusion sociale dans différents domaines liée à leurs conditions.

<b>Mesures envisagées</b>	<b>Responsables</b>	<b>État des réalisations 2021</b>	<b>État des réalisations 2022</b>
6.3.1. Réaliser un projet de médiation culturelle avec des personnes présentant un handicap.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire.</li> </ul>	Reportée	Reportée en 2023

Mesures envisagées	Responsables	État des réalisations 2021	État des réalisations 2022
6.3.2. Inclure dans le <i>Guide du promoteur</i> un énoncé de responsabilité au promoteur à rendre son événement accessible et sécuritaire aux personnes handicapées ainsi qu'un outil d'analyse permettant de valider l'accessibilité de l'événement proposé aux personnes vivant avec un handicap.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire.</li> </ul>	Réalisée	En continu
6.3.3. Maintenir les facilités aux personnes handicapées lors des événements de la Ville (espaces près de la scène, stationnements réservés, etc.) et en faire la promotion dans les différents outils de communications, principalement sur le site Internet.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire <i>en collaboration avec</i>: <ul style="list-style-type: none"> <li>– Direction des communications.</li> </ul> </li> </ul>	Réalisée	En continu
6.3.4. Favoriser l'inclusion et la diversité dans la programmation culturelle et événementielle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire.</li> </ul>	En continu	En continu

## Obstacle 6.4.

Il y a une méconnaissance des activités sportives, culturelles ou de loisir, accessibles à Brossard, vers lesquelles il est possible de référer les personnes vivant avec un handicap.

Mesures envisagées	Responsables	État des réalisations 2021	État des réalisations 2022
6.4.1. Élaborer un sondage auprès des organismes sportifs, culturels et de loisir incluant une partie sur l'accessibilité de leurs activités/cours et de leurs services aux personnes handicapées.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire en collaboration avec:<ul style="list-style-type: none"><li>– Direction des communications</li></ul></li></ul>	Reportée	Reportée en 2023-2024

## Obstacle 6.5.

Peu d'activités sportives permettent ou offrent une alternative pour favoriser l'intégration de personnes handicapées.

Mesures envisagées	Responsables	État des réalisations 2021	État des réalisations 2022
6.5.1. Évaluer la possibilité de développer ou d'accueillir une	<ul style="list-style-type: none"><li>• Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire.</li></ul>	Reportée	Reportée en 2024 (mesure modifiée)

Mesures envisagées	Responsables	État des réalisations 2021	État des réalisations 2022
activité sportive adaptée aux personnes handicapées.			
<p>6.5.2. Augmenter l'accessibilité universelle dans les activités libres de la Ville par l'achat d'équipement spécialisé. Mettre à la disposition gratuitement, l'équipement pour la population.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Luge pour la pratique du patin sur glace (2021);</li> <li>• Luge avec roues pour l'utilisation sur les voies cyclables (2022).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire.</li> </ul>	Réalisée (luge sur glace)	Réalisée (kayaks doubles, toilettes chimiques pour personnes à mobilité réduite lors d'événements sportifs, par exemple le Challenge de soccer)

## Obstacle 6.6.

La bibliothèque offre divers services aux personnes handicapées, notamment avec une déficience visuelle, qui pourraient être davantage connus.

Mesures envisagées	Responsables	État des réalisations 2021	État des réalisations 2022
6.6.1. Augmenter la visibilité des services disponibles aux personnes handicapées tels que: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Biblio-aidant;</li> <li>• Espace PLUS;</li> <li>• Collections de livres adaptés;</li> <li>• Zoothérapie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction de la Bibliothèque en collaboration avec:               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Direction des communications.</li> </ul> </li> </ul>	Reportée	Reportée en 2023

{Page 9}

## 7. Communications

### Obstacle 7.1.

Certaines mesures facilitantes offertes par la Ville sont moins connues des personnes handicapées.

Mesures envisagées	Responsables	État des réalisations 2021	État des réalisations 2022
7.1.1. Création d'une page sur le site web de la ville pour centraliser les informations et les services	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction des communications <i>en collaboration avec:</i></li> </ul>	Reportée	Refonte du site web retardée en 2024

Mesures envisagées	Responsables	État des réalisations 2021	État des réalisations 2022
offerts par la Ville en matière d'accessibilité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire;</li> <li>– Services Brossard.</li> </ul>		
7.1.2. Bonifier la carte interactive des installations municipales sur le site Internet de la Ville pour y inclure des informations sur l'accessibilité des sites en incluant une alternative pour les personnes ayant une déficience visuelle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction des communications en collaboration avec: <ul style="list-style-type: none"> <li>– Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire;</li> <li>– Services Brossard;</li> <li>– Plusieurs directions.</li> </ul> </li> </ul>	Reportée	Reportée en 2023-2024
7.1.3. Informer les citoyens sur les mesures de transport offertes aux personnes handicapées lors de la journée de vote municipale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction des communications en collaboration avec: <ul style="list-style-type: none"> <li>– Direction du greffe.</li> </ul> </li> </ul>	Réalisée	–

{Page 10}

## 8. Sécurité civile et mesures d'urgence

### Obstacle 8.1.

Les citoyens handicapés ne sont pas suffisamment informés des programmes existants en matière de sécurité.

Mesures envisagées	Responsables	État des réalisations 2021	État des réalisations 2022
<p>8.1.1. Dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées (juin), faire la promotion de programmes favorisant la sécurité des citoyens, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme Secours adaptés;</li> <li>• Programme Pair.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction des communications <i>en collaboration avec</i>:               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire;</li> <li>– Services Brossard.</li> </ul> </li> </ul>	Réalisée	Réalisée
<p>8.1.2. Diffuser les communiqués importants auprès des organismes identifiés comme œuvrant auprès des personnes handicapées en format accessible (Word).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction des communications <i>en collaboration avec</i>:               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire.</li> </ul> </li> </ul>	Reportée	Reportée en 2023

{Page 11}

## 9. Emploi et formation du personnel

### Obstacle 9.1.

Il peut être difficile, pour une personne handicapée, d'avoir accès à un emploi au municipal.

<b>Mesures envisagées</b>	<b>Responsables</b>	<b>État des réalisations 2021</b>	<b>État des réalisations 2022</b>
9.1.1. Favoriser le recrutement de personnes handicapées à la Ville de Brossard, en diffusant les offres d'emploi aux organismes en employabilité, particulièrement le SDEM SEMO Montérégie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction des ressources humaines.</li> </ul>	En continu	En continu

## Obstacle 9.2.

La réalité et les besoins des personnes handicapées sont parfois méconnus par les employés municipaux.

<b>Mesures envisagées</b>	<b>Responsables</b>	<b>État des réalisations 2021</b>	<b>État des réalisations 2022</b>
9.2.1. Dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées (juin), sensibiliser les employés municipaux à la réalité et aux besoins des personnes handicapées, via les outils de	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction des ressources humaines <i>en collaboration avec</i>:             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire;</li> </ul> </li> </ul>	Reportée	Non-réalisée (à évaluer pour 2024)

Mesures envisagées	Responsables	État des réalisations 2021	État des réalisations 2022
communications internes de la Ville.	– Direction des communications.		

### Obstacle 9.3.

Le personnel municipal n'est pas nécessairement outillé en matière d'accessibilité universelle.

Mesures envisagées	Responsables	État des réalisations 2021	État des réalisations 2022
9.3.1. Répertorier les outils et les guides pour favoriser l'accessibilité universelle et les diffuser auprès des directions concernées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire <i>en collaboration avec</i>: <ul style="list-style-type: none"> <li>– Toutes les directions.</li> </ul> </li> </ul>	Reportée	Non-réalisée (à évaluer pour 2024)

### Obstacle 9.4.

Le personnel municipal n'est pas nécessairement outillé en matière d'accessibilité universelle. (Suite)

Mesures envisagées	Responsables	État des réalisations 2021	État des réalisations 2022
<p>9.4.1. Offrir de la formation au personnel du nouveau Complexe aquatique pour favoriser l'accessibilité universelle de l'installation:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation sur l'usage des équipements spécialisés aux personnes handicapées. (2021);</li> <li>• Formation visant à favoriser l'accueil des personnes handicapées. (2022).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire.</li> </ul>	Reportée	Reportée en 2024

{Page 12}

## 10. Approvisionnement accessible

### Obstacle 10.1.

Les processus d'achat ou de location de biens et services par la Ville ne tiennent pas systématiquement compte des besoins des personnes handicapées.

<b>Mesures envisagées</b>	<b>Responsables</b>	<b>État des réalisations 2021</b>	<b>État des réalisations 2022</b>
10.1.1. S'assurer que les principes d'accessibilité universelle figurant dans la procédure administrative pour les appels d'offres soient respectés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction des finances.</li> </ul>	Réalisée	En continu